

Travaux publics—Nouveau-Brunswick—
Port de Saint-Jean..... \$16,000

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Nous avons résolu de faire d'abord le relevé hydrographique du port de Saint-Jean. Nous n'avons aucun relevé, et j'ai décidé de ne pas faire de nouveaux travaux avant d'en avoir un.

M. FOSTER : Qu'il y ait un relevé ou qu'il n'y en ait pas, le port Saint-Jean a absolument besoin de cette protection. Ces travaux de conservation doivent être faits, car autrement le port sera détruit. Mon honorable ami sait que l'on a dépensé là beaucoup d'argent. Par le passé on a mis là d'énormes blocs, mais les tempêtes qui sont très fortes dans cette région, les enlèveront certainement. Je crois que depuis deux ou trois ans, on a fait dans ce port des travaux durables.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Notre intention est de prolonger les ouvrages qu'il y a là, jusqu'à l'île aux Perdrix, de manière à parfaitement protéger le port. Mais avant de faire ces travaux, l'ingénieur fait rapport qu'il est nécessaire de faire un relevé hydrographique complet du port.

M. FOSTER : Il semble qu'il n'y a eu que \$5,000 de dépenses là l'an dernier.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
En réparations, à faire des blocs de béton. On a constaté qu'ils résistent très bien.

Rivière Saint-Jean et tributaires..... \$16,000

M. FOSTER : On cette somme doit-elle être dépensée ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Nous avons l'intention de construire, pour l'utilité de la navigation intérieure, un dragueur qui coûtera environ \$9,000 ; de plus il faut faire des réparations au barrage d'Oromocto et un déversoir doit être construit à l'île d'Oromocto. L'objet de ces travaux est de donner onze pieds d'eau entre Frédéricton et Saint-Jean, et quatre pieds d'eau entre Frédéricton et Woodstock. Naturellement, pour compléter l'ouvrage, il faudra une somme beaucoup plus élevée.

M. FOSTER : Ces travaux seront faits en amont de la ville ?

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Oui.

Travaux publics—Provinces maritimes, en
général..... \$10,000

M. POWELL : Je désire attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur le brise-lames qu'il y a à l'entrée du port artificiel du Cap-Tourmentin, dans le comté de Westmoreland. On a déjà dépensé là beaucoup d'argent et aujourd'hui le département se trouve en présence d'un grave problème : ou l'ouvrage doit être tout à fait abandonné ou il faut y faire des réparations immédiates. Je crois que \$8,000 à \$10,000 judicieusement dépensés aujourd'hui, épargneraient, dans l'espace de quelques années, \$40,000 à \$50,000. On a commis une erreur, dès l'origine, en ne se servant pas de bois créosoté, car le taret qui détruit le bois dans les eaux salées sur les rives du golfe, a causé

M. MARTIN.

des dégâts très sérieux. Ce ver a rongé et détruit peu à peu la chemise en bois du brise-lames, de sorte que maintenant les pierres s'en échappent et tombent dans la mer. Et il arrive assez souvent que la marée jette sur le rivage de nombreux débris de ce brise-lames. On doit commencer les travaux immédiatement, si l'on veut conserver ce qui reste encore.

Depuis plusieurs années le commerce de ce port a énormément augmenté. Tout le bois de construction venant de l'est de cette région est expédié à cet endroit, le commerce s'en va de ce côté et, dans quelques années, si le port est maintenu en bon état, le commerce aura considérablement augmenté. L'an dernier, le ministre de la Marine a inauguré là un service de bateau à vapeur durant l'hiver, et il faut que ce service soit continué, à moins que mon honorable ami le député de King (M. Domville) n'obtienne la construction du tunnel.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS :
Mon honorable ami se trompe sur le coût des travaux. S'il ne s'agissait que de \$10,000 ou \$15,000, peut-être que je les entreprendrais ; mais les rapports qui m'ont été soumis démontrent que, pour mettre les travaux du Cap Tourmentin en bon état de réparations, il faudrait \$100,000 ; et le chiffre énorme de cette dépense m'effraie. Je reconnais, avec mon honorable ami, que ces travaux sont d'une grande importance et qu'on a commis une grande erreur en ne les construisant pas avec du bois enduit de créosote, de sorte qu'aujourd'hui ces travaux ont été presque entièrement détruits par les vers. Je suis parfaitement d'accord avec lui quand il dit que l'on doit faire quelque chose. Je soumettrai la question au conseil des ministres, afin qu'elle soit prise en sérieuse considération.

M. POWELL : Dans mon estimation de \$10,000, je me basais sur la somme qui aurait été suffisante, le printemps dernier, lorsque j'ai attiré l'attention du ministre des Travaux publics sur le sujet. Dans l'état actuel du port, l'estimation de l'honorable ministre peut être exacte, si l'on doit se fier au rapport de ses ingénieurs. Mais je dirai que si l'on avait dépensé, l'été dernier, \$10,000 ou \$15,000, cela aurait été suffisant pour mettre les travaux dans un bon état de réparations, quoi qu'en puissent dire les ingénieurs du ministre des Travaux publics. C'est une question qui ne demande qu'un peu de sens commun. Peut-être qu'il faudrait \$100,000 pour se mettre à l'ouvrage et refaire les travaux ; mais si, lorsque j'ai averti le ministre l'an dernier, l'on avait dépensé \$10,000 afin de mettre des pierres à l'extérieur—car ce taret ne travaille pas dans l'obscurité,—on aurait préservé cette jetée et l'action de l'eau ne l'aurait pas enlevée. Mais peut-être qu'aujourd'hui l'œuvre de désagrégation est tellement avancée, qu'il serait nécessaire de dépenser \$100,000 ; mais \$15,000, dépenses d'une manière judicieuse l'an dernier, nous aurait épargné la dépense de cette somme considérable.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je crois que mon honorable ami est dans l'erreur encore une fois, parce que si nous avions fait suivant sa proposition, l'ouvrage aurait été détruit tout de même. Ce taret fait son travail tout le temps. On a commis une grande erreur, au commencement des travaux, et je ne vois pas com-